



DEL- 2022 - 076

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16**

OBJET :

**AFFECTATION ET
ALIENATION D'UN
CHEMIN RURAL
APRES ENQUETE**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 24 novembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C.,
M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M
GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, M
SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

Excusés : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme LAMBERT B.,
Pouvoirs : Mme CLERO V. a donné pouvoir à M EVIN P.

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU B.

Par délibération en date du 23 juin, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Fleurancellerie en vue de sa cession à M et Mme HALLEREAU ;

L'enquête publique s'est déroulée du 3 octobre au 18 octobre 2022. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- **d'affecter** le chemin rural dit de Fleurancellerie, d'une contenance de 47 m² en vue de sa cession ;
- **d'acquérir** ce terrain;
- **d'autoriser** M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 28 NOV. 2022

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 28 NOV. 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

